

Canada : Une famille enfermée et condamnée à une amende de 18 000 dollars pour avoir fourni des résultats de tests Covid « périmés » de 2 heures



[Source : Aube Digitale]

Le nombre d'histoires de folles dignes d'États policiers est trop élevé pour être compté. Il suffit d'en choisir quelques-unes pour se rendre compte qu'elles sont représentatives de ce qui se passe dans l'ensemble du monde occidental.

Via Life Site News :

*Une mère canadienne, qui, avec ses quatre enfants et la grand-mère des enfants, a été condamnée à une amende de 3 000 dollars après que des agents frontaliers canadiens ont refusé d'accepter les résultats de leurs tests COVID – parce que les résultats étaient périmés depuis deux heures – va contester les accusations devant les tribunaux si elles ne sont pas abandonnées par la Couronne.*

*“Nous avons des droits en tant que Canadiens et ces droits sont violés. Je suis prête à mener le bon combat”, a déclaré à LifeSiteNews la mère, une infirmière autorisée (RNBN) qui travaille dans le domaine des soins chroniques, à condition que son nom ne soit pas publié par crainte de représailles.*

*“Si les accusations ne sont pas abandonnées par la Couronne, la prochaine étape consiste à fixer une date de procès. Notre date limite est le 2 avril 2021.”*

*LifeSiteNews a créé une page LifeFunder pour la famille afin de l'aider à couvrir les frais.*

*LifeSiteNews a rapporté le mois dernier comment la mère et sa famille revenaient des États-Unis au Manitoba après avoir assisté au rendez-vous médical de la grand-mère de 79 ans et rendu visite à sa famille.*

*Elles ont toutes reçu des tests négatifs du Covid avant de traverser la frontière en voiture pour rentrer chez elles. En raison d'un problème de voiture, lorsqu'ils ont atteint la frontière, les tests, qui ont une fenêtre*

de validité de 72 heures, étaient expirés depuis deux heures. Les agents frontaliers ont non seulement rejeté les tests, mais ont également infligé à la famille l'amende maximale pour ne pas avoir "respecté un ordre concernant [sic] une mesure de traitement visant à prévenir l'introduction et la propagation d'une maladie transmissible".

La famille a ensuite été emmenée dans une installation de quarantaine COVID gérée par le gouvernement, où elle a été contrainte de rester jusqu'à ce qu'elle puisse subir d'autres tests COVID.

La mère a raconté à LifeSiteNews cette semaine les détails de leur séjour dans l'installation de mise en quarantaine.

"Nous sommes restées à l'hôtel, 3 jours et 2 nuits. Nous avons fait nos devoirs, prié, pris des leçons de danse via Zoom, et mangé nos repas", a-t-elle déclaré.

"Nous étions escortées à l'extérieur une fois par jour pour une promenade autour de la propriété. Une infirmière est venue dans la chambre pour un contrôle de bien-être/symptômes tous les matins. Finalement, nous avons tous reçu nos résultats négatifs à 20 heures le mercredi 17 février. Nous devions attendre que l'agent de quarantaine envoie par courriel une note de sortie pour chacun d'entre nous, ce qui s'est fait rapidement."

"Nous étions si heureuses de pouvoir rentrer à la maison. Nous étions tellement contentes de pouvoir rentrer chez nous, mais nous nous demandions encore pourquoi nous devons aller à l'hôtel en premier lieu", a-t-elle ajouté.

Au cours des jours suivants, des agents du gouvernement, habilités par la loi sur la quarantaine, ont appelé la famille pour s'assurer qu'elle respectait les règles relatives à la mise en quarantaine à domicile.

"Ils appelaient 6 fois par jour", a raconté la mère, "un appel pour chaque personne".

"Ils étaient très préoccupés par l'endroit où le non-voyageur, mon mari, vivait dans la maison. Ils n'arrêtaient pas de demander comment nous faisons pour rester séparés, même si nous avons tous deux des tests négatifs. Ils ont aussi fait une visite à domicile où nous avons dû montrer une pièce d'identité et répondre à un tas de questions à nouveau."

La mère n'est pas restée inactive à la maison. Elle a raconté comment elle a appelé les agents frontaliers à de nombreuses reprises, demandant pourquoi

*ses enfants avaient reçu une amende et comment ils étaient censés la payer.*

*“J’ai expliqué la situation, en insistant sur le fait que je ne comprenais pas comment mon enfant de 9 ans, ou de 12 ans, etc. devait payer cette amende. Dans la semaine qui a suivi, j’ai reçu une lettre envoyée par courrier recommandé par le Service des poursuites pénales du Canada, indiquant que “la Couronne ne poursuivra pas vos enfants”.*

*La mère a déclaré qu’elle aurait souhaité, au moment du passage de la frontière, en savoir plus sur ses droits en tant que citoyenne canadienne. Elle aurait insisté pour que les agents respectent ses droits.*

Plus personne n’a de droits.